

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 5130 36
website : www.africa-union.org

SC9036

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
Vingtième session ordinaire
27 - 28 janvier 2013
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/6(XX)

PROJET DE RAPPORT

**DU COORDONNATEUR DU COMITÉ DES CHEFS D'ÉTAT ET
DE GOUVERNEMENT AFRICAINS SUR
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CAHOSCC)
SUR LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE QATAR SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DIX-HUITIÈME SESSION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC (COP18), ET HUITIÈME
REUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIEGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (CMP8),
TENUE DU 26 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2012 À DOHA (QATAR).**

A. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision de la Conférence de l'UA (**Assembly/AU/Dec.448 (XIX)**) sur la préparation de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (**COP18/CMP8**), qui s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012 à Doha (Qatar). La Conférence, par cette décision, a demandé au CAHOSCC de convoquer une réunion pour examiner et promouvoir la Position africaine commune actualisée sur le changement climatique pour la COP18/CMP8 que la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN) a examinée et approuvée lors de sa quatorzième session ordinaire tenue en septembre 2012 à Arusha (Tanzanie).

2. Le rapport porte sur les résultats de la réunion du CAHOSCC tenue en marge de la Conférence sur le Changement climatique qui a eu lieu à Doha (Qatar), ainsi que sur les principaux résultats de la Conférence de Doha des Nations Unies sur les Changements climatiques (COP18/CMP8), et propose un Projet de décision à soumettre, pour examen, à la Conférence de l'Union.

B. RESULTATS DE LA REUNION DU CAHOSCC

3. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement (CAHOSCC) a tenu sa réunion le 3 décembre 2012, dans la Salle de réunion No.4 du Qatar National Convention Center (QNCC) de Doha (Qatar), en marge de la COP18/CMP8, réunion au cours de laquelle il a examiné les rapports présentés par la Commission, l'Algérie et le Swaziland.

- a. Les membres du CAHOSCC ont exprimé leur profond sentiment de tristesse suite à la disparition de S.E. Ato Meles Zenawi, l'ancien Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui a eu à coordonner le CAHOSCC avec un leadership, une vision et une détermination exemplaires, ce qui a permis à l'Afrique de s'unir et de parler d'une seule voix pour promouvoir sa cause dans les négociations sur les changements climatiques.
- b. La Commission a rendu compte des activités entreprises dans la mise en œuvre de deux décisions antérieures de la Conférence de l'Union sur la Conférence des Nations Unies sur les Changements climatiques (Assembly/AU/Dec.399 (XVIII)) et sur la préparation de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur les Changements climatiques (COP18/CMP8) Assembly/AU/Dec.448(XIX), y compris les avancées enregistrées dans la mise à jour de la Position commune de l'Afrique par le Groupe africain des négociateurs (AGN) et son adoption lors de la quatorzième session de la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN), qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie); les nominations au Fonds vert pour le climat (FVC), au Comité sur l'adaptation et au Comité permanent des finances; les attentes concernant les négociations de Doha sur le changement climatique, et a proposé, pour les 2 prochaines

Conférences des Parties, un mécanisme de coordination pour une période de deux (2) ans.

- c. L'Algérie a fait état des enjeux actuels entourant les négociations sur le changement climatique, tels que les avantages liés au transfert de technologie, a mis un accent particulier sur le principe de «responsabilité commune mais différenciée» (RCMD) et, en tant que président du Groupe des 77 et la Chine, s'est engagée à ne ménager aucun effort pour que la rencontre de Doha soit couronnée de succès.
- d. Le Swaziland, quant à lui, a communiqué des informations mises à jour et rendu compte de l'état d'avancement des négociations à la Conférence de Doha sur le changement climatique, en particulier en ce qui concerne la durée de la prorogation du Protocole de Kyoto et les options sur la voie à suivre. La délégation de ce pays a informé les participants de la décision du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat, qui a porté son choix sur Songdo, une partie d'Incheon City (République de Corée) pour abriter le Secrétariat du Fonds, ainsi que des progrès enregistrés quant à la Plateforme de Durban; elle a également signalé l'élaboration par les experts d'un projet de décision qui sauvegarde les intérêts de l'Afrique et qui sera soumis à la réunion ministérielle, etc.

4. Le CAHOSCC s'est penché sur ces rapports et a fourni des orientations stratégiques majeures concernant les domaines auxquels les négociateurs africains devraient accorder une attention soutenue dans les négociations de Doha en ce qui concerne plus particulièrement la Position africaine commune, le financement à long terme, l'ambition et l'engagement politique, ce qui devrait permettre aux négociateurs d'atteindre le résultat attendu de la COP18/CMP8.

- a. Le CAHOSCC a soutenu que cette Position commune de l'Afrique sur le changement climatique pour les négociations à la COP18/CMP8 reste telle qu'elle figure dans la Position africaine commune réactualisée et adoptée par l'AMCEN dans la Déclaration d'Arusha et les décisions de la quatorzième session tenue à Arusha (Tanzanie).
- b. Le CAHOSCC a loué les efforts déployés par l'AMCEN à Arusha et à Doha, salué le travail accompli par l'AGN dans les négociations, tout en soulignant, d'une part, la nécessité pour l'Afrique de continuer à parler d'une seule voix afin de consolider les acquis engrangés lors des précédentes négociations sur le changement climatique et la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (CDD) également connue sous le nom de Rio+20 et, d'autre part, l'impératif de collaborer avec d'autres partenaires stratégiques afin d'assurer le succès des négociations de Doha.
- c. S'agissant des **finances**, le CAHOSCC a mis en exergue l'important déficit de financement, exprimé ses graves préoccupations quant aux promesses

faites par rapport au « Mécanisme de financement rapide » de 30 milliards de dollars américains qui devait être mis en place pour la période 2010-2012 en appui aux Pays en développement au titre de l'adaptation et de l'atténuation, insisté sur la nécessité de mettre au point des stratégies en faveur du « financement à long terme » afin d'atteindre l'objectif-cible annuel de 100 milliards de dollars américains pour la période 2013-2020 et de faciliter le fonctionnement effectif du FVC.

- d. En ce qui concerne le **Protocole de Kyoto**, le CAHOSCC a pris note de son importance en tant que système multilatéral renforcé fondé sur des règles et a souligné la nécessité de veiller à la mise en œuvre des résultats juridiquement contraignants.
- e. Concernant le Groupe de travail ad hoc sur la **Plate-forme de Durban (ADP) pour une action renforcée**, le CAHOSCC a insisté sur le fait que le résultat doit atteindre l'objectif de la Convention, y compris le maintien, largement en dessous de 1,5 degré Celsius, de la hausse de la température mondiale moyenne, tel qu'adopté par l'AMCEN, et ce, afin d'éviter de nouvelles pertes et des dommages à l'Afrique. Il a également indiqué que Doha devrait être en mesure de mettre en place le programme de travail, conformément à la Feuille de route de Bali, en tant que partie intégrante du package de Durban pour la réalisation de résultats ambitieux et complets.
- f. S'agissant de la **Coordination**, le CAHOSCC s'est félicité du travail accompli par la Commission, l'AGN, l'AMCEN et le CAHOSCC au nom de l'Union africaine, en s'appuyant sur les expériences positives acquises dans le cadre des négociations antérieures pour continuer de défendre la voix unique de l'Afrique dans la promotion et la préservation de la Position africaine commune sur le changement climatique par toutes les parties concernées, et a recommandé de surseoir au débat sur la question du **mécanisme de coordination** au niveau du Sommet en attendant son examen par les chefs d'État et de gouvernement en janvier 2013 pour une décision appropriée.

C. Résultats de la Conférence de Doha sur le Changement climatique

5. La Conférence de Doha a adopté :

- (i) l'ensemble des décisions sur la Passerelle de Doha, sans modifications et sous réserve de l'approbation de l'ensemble des décisions, sur les résultats convenus, conformément au Plan d'action de Bali - Principaux résultats à l'Annexe 1 ;
- (ii) la durée de huit (8 ans) pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2020.

6. L'Allemagne, le Royaume-Uni (UK), la France, le Danemark, la Suède et l'Union européenne ont annoncé à Doha des contributions financières concrètes totalisant près de 6 milliards de dollars américains pour la période allant jusqu'en 2015.

7. Le Gouvernement du Royaume du Qatar mérite d'être salué pour avoir accueilli la Conférence de Doha, ainsi que pour la qualité du leadership dont il a fait montre dans la réalisation du paquet de décisions sur la Passerelle de Doha. De même, le CAHOSCC, l'AMCEN, l'AGN et la Commission méritent d'être félicités pour la collaboration louable dont ils ont fait preuve à Doha.

8. **Dates et lieux des prochaines sessions** – Les Parties ont décidé d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement polonais d'accueillir la COP19/CMP9 à Varsovie (Pologne), du lundi 11 novembre au vendredi 22 novembre 2013.

9. Le CAHOSCC propose à la Conférence, pour examen, à la faveur de la dynamique des négociations mondiales sur le changement climatique, les projets de décisions ci-joints.

Annexe 1

1. Les décisions prises à la COP18/CMP8 portent sur les questions suivantes:

I. Action concertée à long terme (LCA): Résultat convenu, conformément au Plan d'action de Bali - les Parties auront à œuvrer d'urgence à une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, réduction requise pour maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de parvenir, dès que possible, à un plafonnement des émissions mondiales de gaz à effet de serre compatible avec les données scientifiques et tel qu'il ressort du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, tout en réaffirmant que le délai pour la réalisation du plafonnement sera plus long en ce qui concerne les pays en développement;

II. Plate-forme de Durban – Les Parties ont décidé:

(a) d'adopter un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat consensuel ayant force de loi en vertu de la Convention applicable à toutes les Parties, et ce, lors de sa vingt et unième session qui se tiendra du mercredi 2 décembre au dimanche 13 décembre 2015, pour permettre son entrée en vigueur et sa mise en œuvre à partir de 2020 ;

(b) d'identifier et d'explorer en 2013 des options sur une série d'actions permettant de combler le fossé pré-2020 existant entre les engagements et les objectifs en vue d'identifier d'autres activités pour son plan de travail 2014 pour garantir le maximum d'efforts possibles d'atténuation dans le cadre de la Convention; que le Groupe de travail ad hoc sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée examinera les éléments d'un projet de texte de négociation au plus tard lors de sa session qui se tiendra en même temps que la vingt et unième session de la Conférence des Parties prévue du mercredi 3 décembre au dimanche 14 décembre 2014 afin de disposer d'un texte de négociation avant mai 2015. Entre-temps, la France a proposé d'accueillir la COP 21 du mercredi 2 décembre au dimanche 13 décembre 2015.

III. FINANCEMENT:

(a) S'agissant du Programme de travail sur le financement à long terme, les Parties ont décidé de proroger d'une année le programme, jusqu'à la fin de 2013, dans le but d'informer les pays développés Parties dans les efforts qu'ils déploient en vue d'identifier des modes de mobilisation et d'augmentation du

financement de la lutte contre le changement climatique pour le porter d'ici à 2020 à 100 milliards de dollars américains à obtenir auprès de sources publiques, privées et alternatives dans le cadre d'actions pertinentes d'atténuation et de la transparence dans la mise en œuvre, et d'informer les Parties pour qu'ils créent l'environnement favorable et renforcent leurs cadres stratégiques afin de faciliter la mobilisation et le déblocage efficace des financements en faveur de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement ;

- (b) les Parties ont approuvé le programme de travail du Comité permanent des finances pour 2013 -2015 ;
- (c) Le Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties:

Les Parties ont :

- (i) réaffirmé qu'une part importante du nouveau financement multilatéral pour l'adaptation devrait transiter par le Fonds vert pour le climat ;
- (ii) réitéré la demande faite au Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat d'équilibrer la répartition des ressources entre les activités d'adaptation et d'atténuation;
- (iii) décidé de lancer la cinquième revue du mécanisme financier et invité les Parties à soumettre au Secrétariat du Fonds avant le 1er mars 2013, pour examen par le Comité permanent, leurs points de vue et recommandations sur les éléments liés à l'élaboration d'autres directives destinées à la cinquième revue du mécanisme financier;
- (iv) prié le Fonds pour l'environnement mondial, en tant qu'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, de fournir un appui aux Parties non visées à l'Annexe I de la Convention (Parties non visées à l'Annexe I) en vue de l'établissement de leurs prochains rapports biennaux actualisés; et
- (v) prié instamment les Parties contributantes d'honorer leurs engagements financiers pour la période de la cinquième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial.

IV. Concernant les Plans nationaux d'adaptation – Les Parties ont décidé de:

- a. donner des orientations au Fonds pour l'environnement mondial, en tant qu'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, pour assurer le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés, afin de faciliter les activités relatives à la préparation du plan national d'adaptation par les pays les moins avancés Parties ;
- b. soutenir le processus des plans nationaux d'adaptation tout en maintenant l'appui en faveur du programme de travail des pays les moins avancés, y compris les programmes d'action nationaux.

V. Concernant le Comité exécutif sur la technologie – les Parties ont souligné la nécessité de la mise en œuvre des résultats de l'évaluation des besoins en matière de technologie ; et quant aux dispositions à prendre pour rendre pleinement opérationnels le Centre et réseau des technologies du climat, les Parties ont adopté le protocole d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le PNUE sur l'hébergement du Centre des technologies du climat et a demandé au PNUE de convoquer, dès que possible en 2013, la première réunion du Conseil consultatif et d'en assurer la facilitation.

VI. Protocole de Kyoto: Les Parties ont réaffirmé que la deuxième période d'engagement débutera le 1er janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2020.

VII. Dates et lieux des prochaines sessions – Les Parties ont décidé d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement polonais d'accueillir la COP19/CMP9 à Varsovie (Pologne) du lundi 11 novembre au vendredi 22 novembre 2013.

2012-01-28

Report of the Coordinator of the
Committee of African Heads of State
and Government on Climate Change
(CAHOSCC) on the Climate Change
Negotiations at the 18th Conference of
Parties of the UN Framework
Convention on Climate Change
(UNFCCC) (COP 18)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9064>

Downloaded from African Union Common Repository